

Juin 2018

PROGRAMME D'OBLIGATIONS **VERTES**

Province de Québec



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- L'économie du Québec tourne à plein régime. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel s'est accélérée, passant de 1,4 % en 2016 à 3,0 % en 2017, une des meilleures performances de l'économie du Québec en près de 20 ans.
 - En 2018, la croissance devrait s'élever à 2,1 %. En 2019, une hausse du PIB réel de 1,7 % est prévue.
- En 2017, la bonne performance de l'économie du Québec a favorisé la création de 90 200 emplois, une augmentation de 2,2 % par rapport à 2016. De ce nombre, 65 400 étaient des emplois à temps plein.
 - Le marché de l'emploi devrait demeurer fort au cours des prochaines années. En 2018, 60 600 emplois devraient être créés au Québec, une augmentation de 1,4 %. Et en 2019, 30 100 emplois devraient être créés, une hausse de 0,7 %.
 - En 2017, le taux de chômage était de 6,1 %. Il s'agit d'un record annuel historique et d'un niveau inférieur à celui du Canada (6,3 %). Le taux de chômage du Québec devrait descendre à 5,4 % en 2018 et à 5,3 % en 2019.



FINANCES PUBLIQUES SOLIDES ET RÉDUCTION DE LA DETTE

- Le Québec a enregistré trois surplus budgétaires consécutifs, et l'équilibre budgétaire est prévu pour l'année en cours et les années subséquentes.
- Pour une troisième année consécutive, le poids de la dette brute dans l'économie est en diminution. Au 31 mars 2018, la dette brute s'établira à 204,5 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 49,6 % du PIB.
 - Ce ratio devrait s'établir à 45,0 % du PIB au 31 mars 2023. L'objectif de réduction de la dette brute aura alors été atteint trois ans plus tôt que prévu.
- Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'utilisation d'une somme provenant du Fonds des générations à raison de 2 milliards par année à compter de 2018-2019 pour rembourser des emprunts venant à échéance sur les marchés financiers.



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)



- Le programme de financement à long terme du gouvernement s'établira à 13 422 millions de dollars canadiens en 2018-2019.
 - À ce jour, nous avons emprunté 5 280 millions de dollars.
- Pour les quatre années suivantes, le programme de financement devrait atteindre en moyenne 18 707 millions de dollars par année.

(1) L'exercice financier commence le 1^{er} avril.

(2) Au 20 juin 2018.



ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Afin de démontrer son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi en ce qui concerne la protection de l'environnement, le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes, en février 2017.
 - Depuis, le gouvernement du Québec a lancé deux émissions d'obligations vertes, et s'engage à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.

Le Québec prévoit lancer prochainement une troisième émission d'obligations vertes, si les conditions du marché le permettent.

- Le programme d'obligations vertes du Québec s'appuie sur les *Green Bond Principles* (GBP), un ensemble de lignes directrices créées pour apporter plus de transparence au processus d'émission, à la divulgation et à la reddition de comptes.
- CICERO (Center for International Climate Research) a émis une opinion indépendante sur le cadre de référence et le processus de sélection du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a obtenu la plus haute cote possible, soit la cote *dark green* (vert foncé).

Une version mise à jour de la contre-expertise de CICERO est disponible sur notre site Web.



CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis qui engendrent des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques au Québec.
- Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.
- Elles constituent des obligations valides du Québec et de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.
- Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.



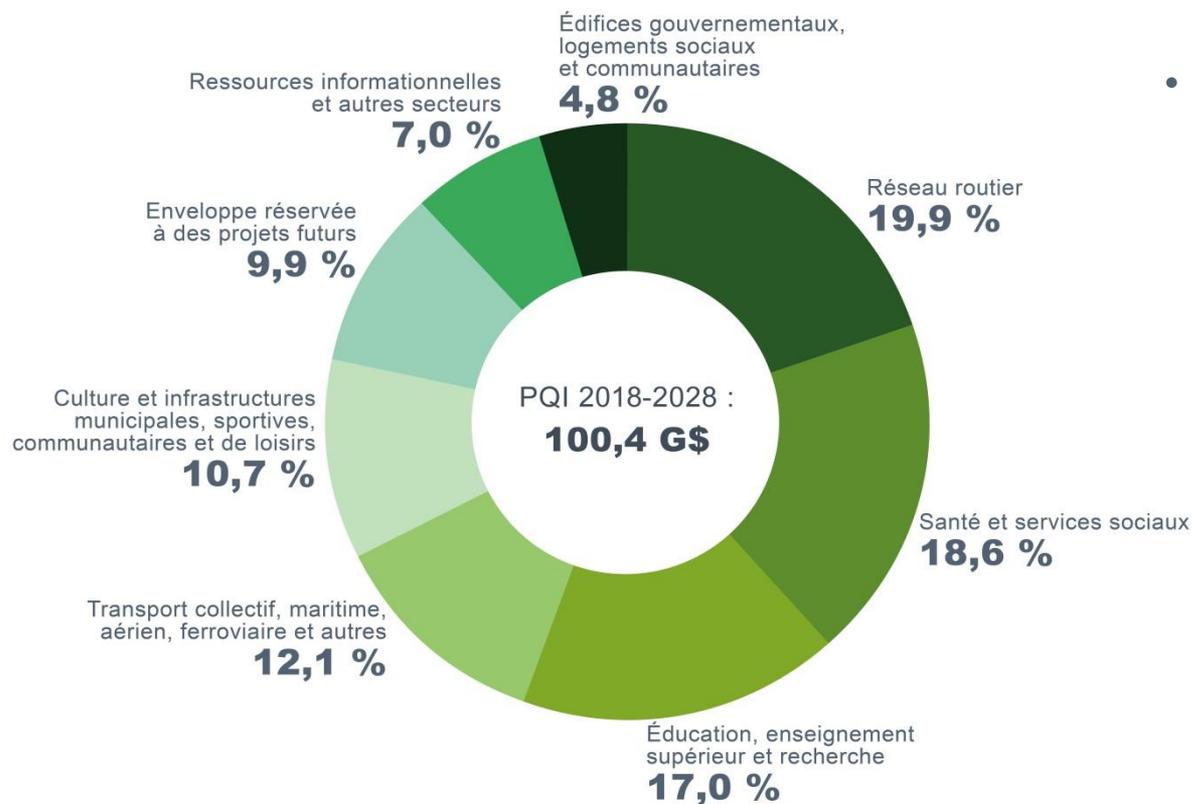
PROJETS ADMISSIBLES

- Les projets verts admissibles (à l'exclusion des projets de génération d'électricité nécessitant l'utilisation de combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire) font partie d'une des catégories suivantes :

- Transport public
- Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables
- Gestion durable des déchets
- Aménagement durable du territoire
- Gestion de l'eau ou assainissement des eaux
- Gestion forestière, agricole et des terres
- Adaptation au climat et résilience



PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES



- Les projets admissibles doivent être inscrits au plan québécois des infrastructures (PQI), ou pour qu'un projet non inscrit au PQI soit exceptionnellement admissible, il doit avoir été approuvé par le gouvernement et être déjà pris en compte dans son cadre financier.
 - En conséquence, les obligations vertes n'ont aucun effet sur les objectifs de réduction de la dette.



PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles, qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - Secrétariat du Conseil du trésor
- Lors d'une émission d'obligations vertes, le MFQ choisit, à partir de la liste des projets sélectionnés par le CCOV, les projets qui sont retenus.
- Chaque projet doit avoir une valeur supérieure à 25 millions de dollars canadiens.



UTILISATION DES PRODUITS, TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds liés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
 - Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites du solde puisqu'ils sont affectés à des projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence des obligations vertes du Québec.
 - Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Le Québec fait la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, il publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs.
 - Le MFQ a mis en ligne son premier bulletin d'information en février 2018.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

Crédit photo : CDPQ Infra



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Description

Le Réseau express métropolitain (REM) est un métro léger, électrique et entièrement automatisé, lequel circulera sur 67 km de voies ferroviaires dédiées, dont 50 % situées dans des emprises ferroviaires existantes et 30 % dans des emprises routières existantes.

Il comportera quatre antennes et 26 stations pour relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest de l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport, créant notamment deux nouvelles dessertes de transport collectif à haute fréquence dans des secteurs constituant d'importants pôles d'emplois.

Avec un service fréquent et régulier – 20 heures par jour, tous les jours – le REM propose une nouvelle dynamique de transport et des gains de temps importants pour les usagers. Circulant sur des voies dédiées, le REM rendra les déplacements rapides et fluides.

Le métro automatisé retenu assurera un service à la fine pointe de la technologie et accessible universellement. Les clients disposeront aussi d'information en continu sur l'état du réseau et d'une connexion Wi-Fi.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



À propos de CDPQ Infra

CDPQ Infra est la filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et est responsable du développement et de l'exploitation de projets d'infrastructures, dont le Réseau express métropolitain (REM).

La CDPQ est un gestionnaire de fonds d'envergure mondiale et l'un des plus importants gestionnaires de fonds institutionnels au Canada et en Amérique du Nord. Elle investit dans les grands marchés financiers ainsi que sous forme de placements privés et d'investissements immobiliers.

Elle gère des fonds provenant principalement de régimes de retraite et d'assurance publics et privés québécois.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Participation financière du gouvernement du Québec

- Le REM est un projet de 6,3 milliards de dollars canadiens.
- Le gouvernement du Québec investira 1,28 milliard de dollars sous forme d'équité.
- Il financera cette équité, en totalité ou en partie, par l'émission d'obligations vertes.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Retombées potentielles :

- **Congestion routière** : le réseau contribuera à améliorer la fluidité des déplacements dans les secteurs fortement congestionnés et permettra ainsi de réduire les pertes économiques liées à la congestion routière, qui sont estimées à 1,9 milliard de dollars annuellement dans la région métropolitaine de Montréal;
- **Produit intérieur brut (PIB)** : plus de 3,7 milliards de dollars pour le PIB québécois;
- **Secteurs à fort potentiel de développement** : près de 5 milliards de dollars en investissements privés anticipés;
- **Emplois** : plus de 34 000 emplois directs et indirects créés durant la phase de construction et plus de 1 000 emplois permanents créés à la suite de la mise en service du réseau;
- **Productivité** : le réseau permettra aux usagers de générer des gains de temps importants.



PROJET – RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



Principaux bénéfices en développement durable :

- Accroissement de l'utilisation du transport collectif et réduction de l'utilisation de l'automobile et des coûts sociaux qui y sont associés;
- Diminution de près de 680 000 tonnes de GES sur 25 ans;
- Réduction significative des nuisances sonores, visuelles et atmosphériques liées aux passages des voitures;
- Contribution à l'électrification des transports et amélioration de l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES;
- Contribution à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes à mobilité réduite grâce à des stations et voitures universellement accessibles.



ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS

La prochaine émission d'obligations vertes devrait servir à financer le projet de construction du réseau de transport intégré du Réseau express métropolitain (REM).

Dès la clôture de l'émission, un montant de 500 millions de dollars pourra être alloué au projet du REM.

D'autres projets admissibles en vertu du cadre de référence pourraient également recevoir des fonds provenant de cette prochaine émission.



STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ

- Les prochaines obligations vertes seront émises en dollars canadiens.
- L'émission sera faite sous une documentation de type « Global », afin que les obligations puissent être offertes aux investisseurs canadiens et internationaux.
- Québec fera appel aux banques faisant partie de son syndicat canadien ainsi qu'à des banques internationales pour optimiser la distribution de l'émission sur le marché primaire, mais également pour s'assurer d'un marché secondaire liquide.
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée aux investisseurs ayant des mandats socialement responsables.
- La taille et l'échéance de l'émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles.
- Québec pourrait considérer rouvrir l'émission dans le futur.

La présentation a été préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières, et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forward-looking statements*) au sens de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'évènements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.